

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme Adeline CORSI, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr Hervé BRUN, Mr Patrick CHALARD.

Ayant donné pouvoir : Mme Adeline CORSI a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE ;

Excusé : Mr Clément CORSI

Mme Marina SCACHE a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2019 :

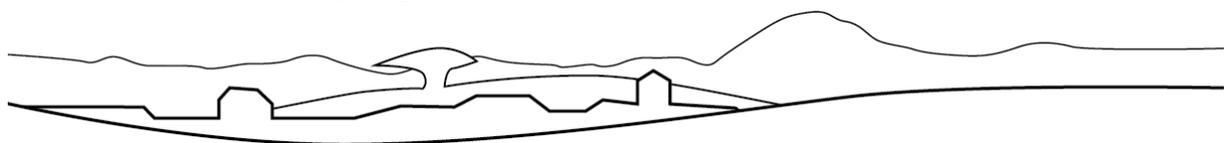
Le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS – COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE SYNDICATS, ORGANISMES, CCPL PAR LES DELEGUES :

- SIAD : les comptes définitifs après dissolution et transfert de la compétence à RLV ont été présentés lors du dernier comité syndical du 24 septembre.
- ASA du Puy Saint Jean : lors de la dernière réunion ont été présentés les projets d'investissements 2020 qui pourront bénéficier d'une subvention régionale à hauteur d'un maximum de 70% du H.T.. A noter que le barrage de la SEP est à sec.

III – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Pôle Enfance :
 - La rentrée : 135 enfants à l'école, une nouvelle enseignante pour la classe des CE et un projet de sortie scolaire sur 2 jours à Guédelon pour 2 classes. Concernant la nouvelle loi sur l'obligation d'instruction à partir de 3 ans, Pierre LYAN souhaite une discussion avec les maires des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Thuret.
 - Péri-scolaire du soir : compte-tenu des effectifs, une 3^{ème} animatrice viendra compléter l'équipe 3 soirs par semaine de 16h30 à 17h30.
 - Actions concertées école-ALSH : des rencontres régulières entre les enseignantes et l'équipe d'animation de l'ALSH vont être mises en place pour une meilleure circulation des informations et le règlement des problèmes de façon globale et concertée.



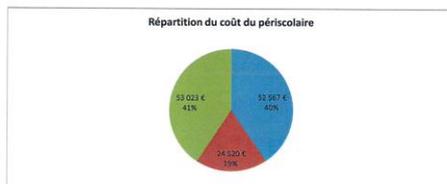
COMMUNE DE THURET (Puy-de-Dôme)

Séance du 16/09/2019

- Coûts et financement des différents temps du périscolaire :

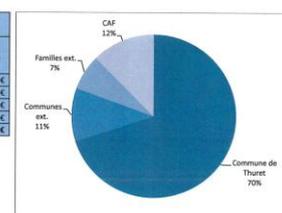
COUT DU PERISCOLAIRE				
	Cantine	TAP	Périscolaire matin et soir	Total
Nombre d'heures annuelles en personnel	2777	1258	2610	6645
Temps annuel du service	360	108	468	936
Coût annuel du service	52 567 €	24 520 €	53 023 €	130 110 €
Coût horaire	18,93 €	19,49 €	20,32 €	19,58 €

130 110 € = 106 165 € (budget CAF) + 23 945 € (coût repas cantine sans MFR)

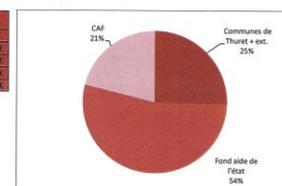


Coût cantine		
	Heures en personnel	Coût du service
Partie repas	1265	23 945 €
Partie animation	1512	28 622 €
Total	2777	52 567 €

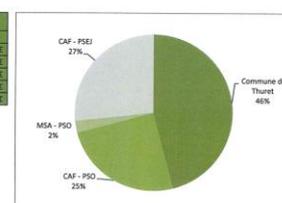
Financement cantine	
	Montant de la participation
Commune de Thuret	36 747 €
Communes extérieures	5 583 €
Familles extérieures	2 700 €
CAF (PSO)	6 537 €
Total	52 567 €



Financement TAP	
	Montant de la participation
Communes de Thuret et ext.	6 211 €
Fond aide de l'État	13 145 €
CAF (ASRE)	5 164 €
Total	24 520 €



Financement Périscolaire matin et soir	
	Montant de la participation
Commune de Thuret	24 329 €
CAF (PSO)	13 210 €
MSA (PSO)	1 305 €
CAF (PSEI)	14 179 €
Total	53 023 €



Finances :

AMENDES DE POLICE – RUE DU PRE DE MOULIN

Afin d'améliorer la sécurité rue du Pré du Moulin, des coussins berlinois ont été mis en place en 2016. Mais ce dispositif bruyant et trop gênant pour les riverains a été retiré.

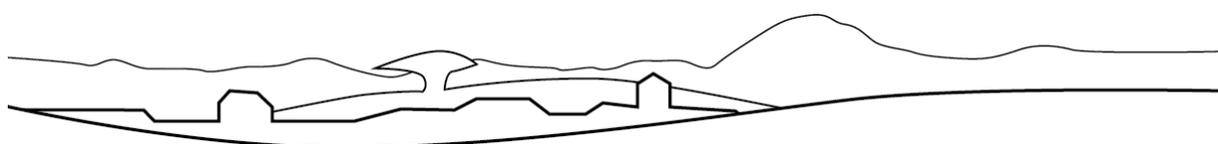
La solution retenue, après étude et en concertation avec les services techniques du Conseil Départemental, est la création d'une écluse double. Un radar pédagogique pourrait compléter ce dispositif.

L'estimation totale de ces travaux est de **15 843 € HT** (13 855 € H.T. pour l'écluse double et 1 987 € H.T. pour le radar pédagogique)

S'agissant d'une opération liée à la sécurité des usagers, ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police 2019 correspondant à 50% du H.T. plafonné à 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 50% du H.T. au titre de la répartition des amendes de police 2019 soit pour le dossier de la rue du Pré du Moulin une subvention de 7 500 €.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 16/09/2019

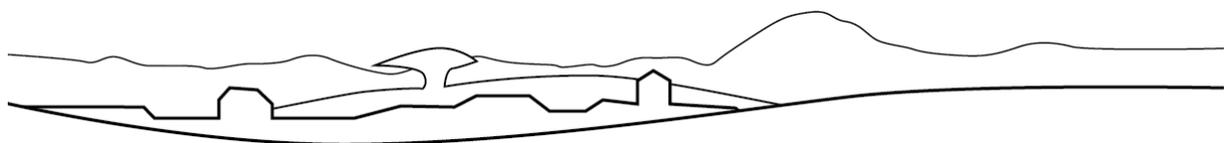
CONVENTION D'UTILISATION PRECAIRE DE LOCAUX MUNICIPAUX :

Par délibération du 19 février 2018 et conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a validé les différents tarifs de location des salles municipales (salle des fêtes et salles de la mairie/maison des services) pour les associations, particuliers et entreprises.

Compte-tenu d'un nouveau type de demande de location émanant d'une association extérieure pour des activités en prestation de service, il est nécessaire de compléter ces tarifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la grille tarifaire actualisée et la convention d'utilisation précaire de locaux municipaux pour les associations, particuliers et entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec les personnes concernées.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 16/09/2019

Tarifs de location des salles de la commune de Thuret – Tarifs réduits pour les habitants de la commune et gratuité pour les associations de la commune sauf si prestation sèche

THURET - Salle des fêtes

Mairie de THURET - 1 place de l'Église - 63260 THURET - 04 73 97 91 58 - mairie@thuret.puy-de-dome.fr

La salle du bas est accessible tout handicap (135 m² + scène de 40 m²).

Toute demande d'utilisation exceptionnelle sera systématiquement soumise à analyse et décision en conseil municipal au regard de l'éthique d'utilisation des locaux municipaux et notamment des articles L2144-3 et L2212-2 du CGCT.

Salle des fêtes	Location privée habitants de la commune / hors commune		
	Salle du bas (135 personnes)	Salle du haut (120 personnes)	Cuisine du haut
	S a n s c h a u f f a g e		
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	80 € / 100 €	50 € / 75 €	25 €
Le week-end	120 € / 170 €	75 € / 100 €	25 €
	A v e c c h a u f f a g e		
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	120 € / 150 €	75 € / 100 €	25 €
Le week-end	160 € / 210 €	100 € / 125 €	25 €

Salle des fêtes	Location entreprise, association extérieure ou association de la commune avec prestation sèche		
	Salle du bas (135 personnes)	Salle du haut (120 personnes)	Cuisine du haut
	S a n s c h a u f f a g e		
Utilisation à l'heure	50 €	30 €	25 €
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	150 €	80 €	25 €
Le week-end	200 €	100 €	25 €
	A v e c c h a u f f a g e		
Utilisation à l'heure	75 €	50 €	25 €
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	200 €	100 €	25 €
Le week-end	300 €	150 €	25 €

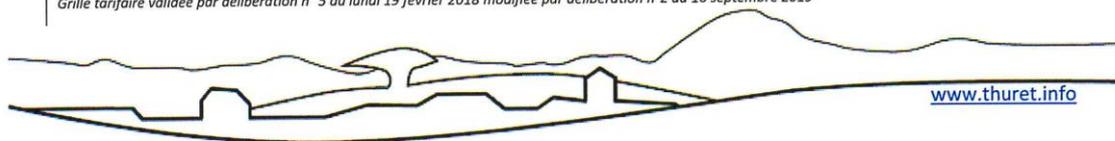
2/2

Les locaux sont rendus rangés selon les consignes. Ils seront nettoyés par les occupants, qui, s'ils le préfèrent ou en cas de non-respect, prendront le forfait ménage 60 € selon la convention d'utilisation.

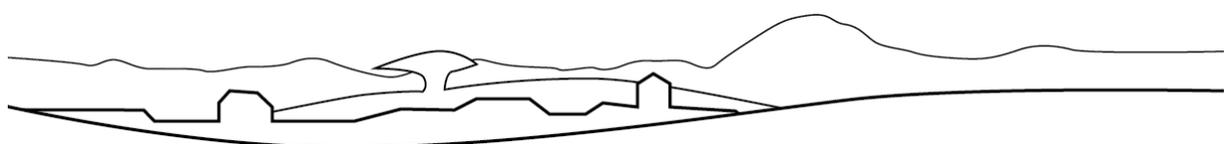
Clé et badge sont fournis gratuitement.

En cas de perte de clé ou de badge, la commune facturera chaque perte 10 €.

Grille tarifaire validée par délibération n° 5 du lundi 19 février 2018 modifiée par délibération n°2 du 16 septembre 2019



www.thuret.info



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 16/09/2019

Tarifs de location des salles de la commune de Thuret – Tarifs réduits pour les habitants de la commune et gratuité pour les associations de la commune sauf si prestation sèche

THURET - Tiers-lieu - Espace de travail partagé – Télétravail – Haut débit

Mairie de THURET - 1 place de l'Eglise - 63260 THURET - 04 73 97 91 58 - mairie@thuret.puy-de-dome.fr

Mairie 1^{er} étage accessible sauf handicap moteur

- 4 bureaux (L'Ormeau 12m² (4 p), Les Cassières 21 m² (15 p), Les Meilles 10m² (3 p), Les Sauvages 19m²(6), un minimum de 2 prises Ethernet par salle et Wifi63 pour les salles côté sud
- Une salle de réunion connectée (RJ45 et Wifi63), Les Forges, 23 m² (16 p), équipée d'un espace de convivialité à usage libre (réfrigérateur, plaques de cuisson, minifour, espace café, bouilloire...)
- Imprimante couleur – copieur – scanner
- Toilettes
- Jauge maximum de 35 personnes à l'étage

Mairie salles voutées du sous-sol accessibles tout handicap

- 1 à 3 salles avec un espace de convivialité central équipé (évier, réfrigérateur, plaques de cuisson, minifour, espace café, bouilloire...)
- Jauge maximum : Les Treilles (1 salle) 25 personnes ; Les Grisons (2 salles) 44 personnes

Mairie salle du conseil, bibliothèque, accessibles tout handicap

- Une salle du conseil de 45 m² pouvant accueillir 45 personnes debout ou 30 personnes assises, configurable en salle de réunion, salle de conférence, salle de projection, avec espace de convivialité (machine à café, bouilloire...), connexion internet (RJ45 et wifi)
- Une bibliothèque de 30 m² pouvant accueillir 15 personnes, connexion internet (RJ45 et Wifi63)

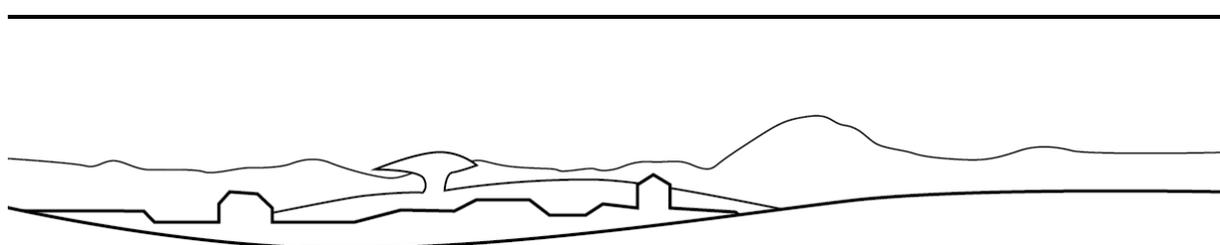
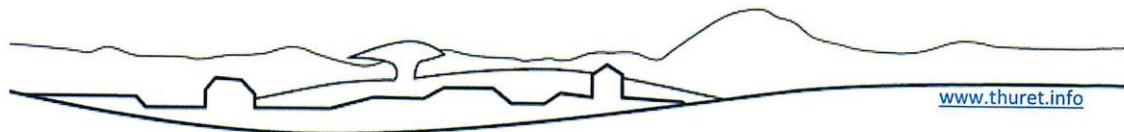
Espace de verdure avec Wifi63 en accès libre

MAIRIE	Salles du 1 ^{er} étage dont espace de convivialité	1 entreprise ou association extérieure	2 entreprises simultanées	3 entreprises simultanées
		L'heure	3 €	4 €
	La demi-journée ou la soirée	6 €	8 €	10 €
	Forfait 8 h / semaine	10 €	13 €	15 €
	Forfait 40 h / mois	40 €	60 €	70 €
	Illimité / mois	100 €	130 €	150 €

1/2

MAIRIE	Salles voutées (sous-sol) dont espace de convivialité	Location privée habitants de la commune / hors commune		Location association de la commune en prestation sèche, entreprise ou association extérieure	
		Une salle	L'ensemble des salles	Une salle	L'ensemble des salles
	Utilisation à l'heure	10 € / 20 €	15 € / 30 €	10 € / 20 €	15 € / 30 €
	L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	30 € / 50 €	50 € / 70 €	40 € / 50 €	70 € / 80 €
	La journée hors week-end	40 € / 60 €	60 € / 80 €	50 € / 60 €	80 € / 90 €
	Le week-end	60 € / 80 €	80 € / 100 €	90 € / 100 €	140 € / 150 €

MAIRIE	Salle du conseil ou bibliothèque	Location habitant de la commune / hors commune	Location entreprise ou association extérieure ou association en prestation sèche
		L'événement en demi-journée ou soirée en semaine	60 € / 100 €



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 16/09/2019

• Personnel - ORGANISATION ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 :

Par délibération du 22 juillet 2019, le conseil municipal a décidé l'organisation du personnel du Pôle Enfance pour l'année scolaire 2019/2020 et a créé 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet pour accroissement temporaire :

- à 20/35^{ème} du 30/08/2019 au 2/08/2020
- à 25/35^{ème} du 30/08/2019 au 3/07/2020
- à 20/35^{ème} du 30/08/2019 au 3/07/2020

pour assurer les missions d'encadrement des activités périscolaires et pour 2 agents extrascolaires mutualisées.

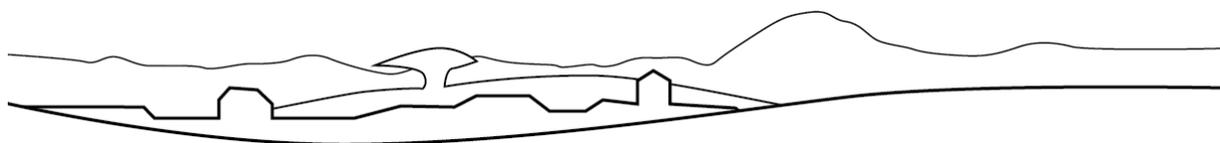
Or, suite au non renouvellement du poste d'agent maternel à 20 heures/semaine sur un an en Contrat Emploi Compétences, les heures correspondantes ont été réparties sur certains postes dont les trois CDD temporaires augmentant ainsi leur quotité de travail :

- de 20 à 25.5/35^{ème} du 30/08/2019 au 2/08/2020
- de 25 à 27.50/35^{ème} du 30/08/2019 au 3/07/2020
- de 20 à 34/35^{ème} du 02/09/2019 au 3/07/2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'augmentation du temps de travail des 3 CDD temporaires créés le 22 juillet 2019.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de rédiger en ce sens les contrats correspondants pour les 3 agents concernés.

- Assainissement : deux dossiers en cours, le renouvellement du contrat d'affermage du SPANC avec modification du règlement pour une validation lors du conseil d'octobre et une proposition de la SEMERAP de mise en concession partielle ou totale du réseau d'assainissement qui sera présentée et débattue prochainement avec le directeur et le service concerné.
- Actions culturelles : pour une validation lors du conseil d'octobre, des précisions doivent être apportées sur le montant de la cotisation de la nouvelle convention « Lire et Faire Lire » proposée par la FAL pour l'année scolaire 2019/2020.
- Point sur l'acquisition de la gare par l'EPF-smaf et son devenir : après la pose d'une clôture côté voie ferrée par l'actuel propriétaire, aménagement obligatoire préalablement à la vente, un cabinet d'audit sera chargé par l'EPF-smaf d'étudier la structure du bâtiment.
- Réflexion sur les zones AUg du PLU : la zone AUg est une zone à urbaniser qui doit faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble sur sa totalité. Il y a 2 zones AUg sur Chassenet et une sur Thuret. Est-ce que, dans le contexte de perte des effectifs scolaires, la commune peut encourager cet aménagement et si oui par quels moyens ?
- Décision concernant deux terrains communaux en bail précaire disponibles au 11/11/2019 : en raison du départ en retraite de l'actuel locataire, 2 terrains



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 16/09/2019

communaux en bail précaire seront disponibles au 11 novembre prochain.

Quelle suite :

- si la commune a un projet sur ce ou ces terrains, pas de location
- si location quels critères pour le choix de l'agriculteur
- maraichage...

Le conseil municipal se prononcera lors du conseil d'octobre.

- Dossiers en consultation : projet d'unité de méthanisation à Combronde, projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité de Territoires et règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

IV – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019 :

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ :

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergies, tels que le SICECO auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

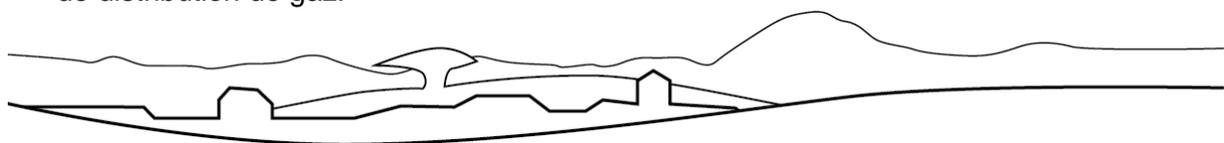
M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il est proposé :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2019 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 8,10 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'approuver les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 16/09/2019

➤ **DIT** que la ROPDP 2019 sera de 9 € et la RODP 2019 de 406 €

V – DALD 2019 :

Animations réalisées en 2019 ayant bénéficié de la dotation d'animation locale décentralisée :

- Vide-grenier organisé par Loisirs-Evasion en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et la municipalité avec animations autour du four.
- Animations proposées par l'E.S.T. (Etoile Sportive Thurétoise) à l'occasion des 50 ans du club fêtés les 22 et 23 juin 2019.
- Animations ados par le collectif bénévole de la bibliothèque (escape game, brunch book...)

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE :

Nous, élus de la commune de Thuret dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

- Doodle pour les dates des prochains conseils municipaux

- Si le curage de fossés est envisagé dans le bas de Chassenet, Mr BRUN conseille de profiter de la période de sécheresse pour effectuer les travaux.

